



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Rapide-Danseur

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité de Rapide-Danseur, tenue à huis clos (COVID-19), au 535 rue du
Village (centre municipal), **MERCREDI 22 DÉCEMBRE 2021** à 18h30,
sous la présidence de Mme Ariane Milot-Breton, mairesse.

Sont présents à cette séance les conseillères et conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois (siège no 1),
Mme Lorraine Doucet-Dion (siège no 2),
M. André Gélinas (siège no 3),
M. François Cloutier (siège no 4),
Mme Christiane Guillemette (siège no 5),
Mme Éliane Bélanger (siège no 6).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue et mentionne que la séance sera enregistrée.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse ouvre la session.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Compte-rendu de la rencontre avec la conseillère et mairesse suppléante
5. Demande d'une expertise pour les dossiers comptables, les rapports pour les différents projets, les taxes et le budget
6. Engagement temporaire d'une technicienne comptable
7. Redéfinition du poste temporaire de Mme Mona Cyr
8. Résolutions pour les gouvernements provincial et fédéral
9. Dossier Mme Caroline Perron
10. Dossier Mme Alexandra Desjardins
11. Offres d'emplois pour les postes de directeur général et secrétaire-trésorière adjointe
12. Dossiers municipaux associés aux élus et élus
13. Dossier des chemins municipaux, privés et des rangs concernant le sablage et les bacs de sable en hiver
14. Calendrier 2022 pour les séances du conseil municipal
15. Liste des comptes à payer pour décembre 2021, en vue de la fin d'année
16. Carte-débit Desjardins pour les dépôts
17. Autorisation pour transférer des argents du compte courant au compte d'épargne
18. Période de questions
19. Date de la prochaine séance de travail
20. Levée de la séance

2021-12-511

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

4. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA CONSEILLÈRE MME LORRAINE DOUCET-DION



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Vendredi 18 décembre AM, suite à une demande d'aide faite par Mona Cyr quelques jours auparavant, Mme Lorraine Doucet-Dion, conseillère mandatée par les autres collègues élus, rencontrait mesdames Lise Roy et Mona Cyr afin de déterminer avec elles les obligations auxquelles la municipalité devait répondre à court terme. En voici une courte liste : comptabilité en vue de la fin d'année financière, confection du budget 2022, plan triennal d'immobilisations, calculs et règlement pour la taxation et la tarification, comptes rendus pour les programmes de financement reçus, modifications à certains règlements demandés par le gouvernement, et autres, le tout devant être terminé et adopté au plus tard le 1^{er} mars 2022 – en n'oubliant pas les intervalles obligatoires de minimum huit jours entre les avis publics et leur adoption.

À la question posée par Mme Doucet-Dion concernant la rémunération attendue, Mme Lise Roy a mentionné qu'un tel contrat vaut au minimum 30\$ de l'heure.

5. DEMANDE D'UNE EXPERTISE POUR LES DOSSIERS COMPTABLES, LES RAPPORTS POUR LES DIFFÉRENTS PROJETS, LES TAXES ET LE BUDGET

Ce point fait suite au précédent et est demandé aussi parce que la directrice générale et l'adjointe étaient en congé de maladie depuis au moins le 9 novembre 2021 et ne devaient revenir que le 4 décembre. À la mi-novembre, le conseil municipal a demandé à Mme Mona Cyr de dépanner la municipalité en attendant leur retour. Mme Cyr a débuté le 24 novembre. Or, la DG a démissionné le 4 décembre et l'adjointe a été congédiée le 7 décembre. Et Mme Cyr, qui avait appliqué au poste de secrétaire-trésorière adjointe à la municipalité de Gallichan, y débutait son emploi le 9 décembre. Impossible de faire les deux emplois en même temps; d'où la demande d'aide de la part de Mme Cyr, afin que la municipalité de Rapide-Danseur puisse continuer à fonctionner, en partageant les tâches.

2021-12-512

6. ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MME LISE ROY, TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche à accomplir et le peu de temps pour le faire en cette période de fin d'année financière pour la municipalité de Rapide-Danseur:

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

QUE le conseil municipal engage Mme Lise Roy comme technicienne comptable pour accomplir les tâches nécessaires en vue de la production du budget, de la taxation et de la tarification 2022.

ADOPTÉE

2021-12-513

7. REDÉFINITION DU POSTE TEMPORAIRE DE MME MONA CYR

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, APPUYÉ par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

QUE le conseil municipal, pour conformer la municipalité aux nomenclatures attendues, ajoute le titre, et le rôle, de directrice générale par intérim à celui de secrétaire-trésorière de Mme Mona Cyr.

ADOPTÉE

8. RÉSOLUTIONS POUR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL

2021-12-514

- A

8-A PROCURATION INTERNE / REVENU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim, Mme Mona Cyr, à émettre une « *procuration interne* » à Mme Lise Roy, technicienne comptable, afin que cette dernière puisse s'inscrire à Revenu Québec et faire la gestion nécessaire des dossiers de la Municipalité de Rapide-Danseur en lien avec ce gouvernement.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8-B REPRÉSENTER UN CLIENT / REVENUE CANADA

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Mona Cyr, à émettre une « *procuration interne* » à Mme Lise Roy, technicienne comptable, lui donnant le droit de s'inscrire à Revenu Canada et de « *représenter un client* », ici : la Municipalité de Rapide-Danseur, et ce, afin que Mme Roy puisse faire la gestion nécessaire des dossiers municipaux en lien avec ce gouvernement.

ADOPTÉE

2021-12-515

9. DOSSIER MME CAROLINE PERRON

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, APPUYÉ par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

QUE soient payées à Mme Caroline Perron, dans un premier temps, les heures déclarées en première partie, soit 45 + 13,5 heures;

QUE vérification soit faite pour les heures déclarées supplémentaires avant de les payer.

ADOPTÉE

2021-12-516

10. DOSSIER MME ALEXANDRA DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, APPUYÉ par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

QUE soient payées à Mme Alexandra Desjardins ses heures faites non payées, en vérifiant si les vacances étaient payées à chaque paye ou cumulées, et lui préparer un relevé d'emploi avec la mention « *départ volontaire* ».

ADOPTÉE

11. OFFRES D'EMPLOI POUR DG ET ADJOINT-E

Les membres du comité des ressources humaines se disent prêts à s'en charger et à publiciser les offres.

12. DOSSIERS MUNICIPAUX ASSOCIÉS AUX ÉLUES ET ÉLUS

Reporté.

13. DOSSIER DES CHEMINS MUNICIPAUX-MUNICIPALISÉS, PRIVÉS ET DES RANGS (SABLAGE, BACS DE SABLES)

En ce qui concerne les chemins municipaux et municipalisés et les rangs, ceux à qui ont été octroyés des contrats de déneigement qui se chargent du sablage et des bacs de sable; alors que concernant les chemins privés, leur dénomination l'indiquant : ils sont privés, c'est alors aux résidents de ces chemins à voir à leur entretien, déneigement, sablage, remplissage de leur bac de sable, etc.

Cependant, pour les résidents des chemins privés, il existe un programme municipal «60-40» qui permet de présenter une demande d'aide qui doit être signée par 50 % plus un des propriétaires du chemin.

2021-12-517

14. CALENDRIER 2022 POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par Mme Éliane Bélanger, APPUYÉ par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

QUE soit adopté le calendrier suivant pour les dates de tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Rapide-Danseur pour l'année 2022, qui, sauf avis contraire, se tiendront le premier lundi de chaque mois.

Voici les dates prévues :

10 janvier 7 février 7 mars 4 avril 2 mai 6 juin 4 juillet 1 août



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Mardi 6 septembre

3 octobre

7 novembre

5 décembre

ADOPTÉE

15. LISTE DES COMPTES À PAYER POUR DÉCEMBRE 2021

Reporté.

16. CARTE DES JARDINS POUR LES DÉPÔTS

Les dépôts continueront de se faire au comptoir de la Caisse; une carte pourra être demandée à l'engagement des DG et adjoint-e officiels.

17. TRANSFERTS D'ARGENT DU COMPTE COURANT VERS UN COMPTE D'ÉPARGNE

Reporté.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

À faire : rémunération des élu-e-s et ajout des «congés des fêtes» aux employé-e-s (1/20 du salaire des 4 dernières semaines travaillées).

19. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DE TRAVAIL

La prochaine séance ordinaire étant lundi le 10 janvier 2022 et comme au moins une séance de travail sur le budget se tiendra dans la semaine entre le jour de l'an et le 10 janvier, la séance de travail du conseil pourrait se tenir à 18h00 le 10 janvier, la séance ordinaire étant à 19h30. Accepté.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposée par M. François Cloutier. Il est 20h00.

Mme Ariane Milot-Breton, mairesse

Mme Mona Cyr, DG par intérim